

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 18 octobre 2019

Délibération n°2019-31 portant désignation d'un représentant des usagers au conseil d'administration pour siéger à la commission d'exonération de droits d'inscription

- Vu** l'article L. 719-4 du code de l'éducation ;
- Vu** l'article R. 719-49 et suivants du code de l'éducation ;
- Vu** le décret n°2019-344 du 19 avril 2019 relatif aux modalités d'exonération des droits d'inscription des étudiants étrangers suivant une formation dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;
- Vu** le règlement intérieur de l'École normale supérieure ;
- Vu** la délibération n°2019-30 portant approbation de la procédure d'exonération de droits d'inscription à l'École normale supérieure ;

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration désigne Mme/M. Chloé CALAME pour participer à la commission chargée de donner un avis sur l'exonération des droits d'inscription à l'École normale supérieure.

Nombre de membres en exercice : 25

Présents : 20	Pour : 25
Procurations : 5	Contre : 0
Votants : 25	Abstention(s) : 0

Fait à Paris, le 18 octobre 2019

Le Président du conseil d'administration



François HARTOG